

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 630 portant modification à l'arrêté n° 1269, du 29 décembre sur l'alimentation des troupes et des animaux dans le groupe de la Côte française des Somalis.

n° 630

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'instruction ministérielle du 7 novembre 1929 et ses divers modificatifs sur le service de l'alimentation dans les corps de troupe stationnés aux colonies

Vu l'arrêté n° 1269, du 29 décembre 1938, sur l'alimentation des troupes et des animaux dans le groupe de la Côte française des Somalis en 1939, et ses modificatifs n°s 99, du 1er février 1939, et 278, du 25 mars 1939: Sur le rapport de l'intendant militaire directeur du Service de l'intendance du groupe et la proposition du général commandant supérieur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — A partir du 1er juillet 1939 les tableaux n°s 1, 4, 9 et 10 de l'arrêté n° 1269, du 29 décembre 1938, sur l'alimentation des troupes et des animaux du groupe de la Côte française des Somalis sont annulés et remplacés par ceux annexés au présent arrêté. Art. 2, — Le général commandant supérieur des troupes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Deschamps.